

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
92-101

1994

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-04

Amendement 1

Installations électriques à bord des navires –

Partie 101:
Définitions et prescriptions générales

Amendment 1

Electrical installations in ships –

Part 101:
Definitions and general requirements

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

Publication 92-101 de la CEI
(Quatrième édition - 1994)
Amendement 1 (1995)

**Installations électriques à bord des navires –
Partie 101: Définitions et prescriptions générales**

IEC Publication 92-101
(Fourth edition - 1994)
Amendment 1 (1995)

**Electrical installations in ships –
Part 101: Definitions and general requirements**

CORRIGENDUM 1

Page 7

Correction en anglais uniquement

2.8.1 *General*

NOTE 2 *In the second line, instead of*

...system rating, it may be feasible...

read

...system rating, it may not be feasible...

Withdrawn

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 18 de la CEI: Installations électriques des navires et des unités mobiles et fixes en mer.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
18/755/DIS	18/772/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Remplacer le titre existant de l'article 2.8 par ce qui suit:

2.8 Caractéristiques d'une alimentation de puissance

Page 10

1.3 Définitions

Ajouter les nouvelles définitions suivantes:

1.3.23 Tension

1.3.23.1 tolérance sur la tension: Excursion maximale de la tension nominale dans des conditions normales d'utilisation, à l'exclusion des variations de tension transitoires et cycliques.

NOTE – La tolérance sur la tension est une tolérance en régime permanent qui inclut la chute de tension dans les câbles et les caractéristiques de la régulation. Elle inclut aussi les variations dues aux conditions d'environnement.

1.3.23.2 tolérance de déséquilibre de tension: Différence entre la tension la plus élevée et la tension la plus faible entre phases.

1.3.23.3 déviation en variation cyclique de tension: Déviation périodique de la tension nominale (valeurs efficaces max. à min.), telle que provoquée par des charges régulières et répétées.

$$\text{Variation cyclique de tension} = \frac{\pm (U_{\max} - U_{\min}) \times 100}{2 U_{\text{nominal}}} \%$$